



Motion

N° 1

La Chambre des Députés,

- Considérant que le Luxembourg est sur le point de ratifier le protocole de Kyoto sur le changement climatique;
- Considérant que le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour 2008-2012 de 28% par rapport à l'année de référence 1990;
- Considérant l'article 10 du protocole de Kyoto, qui prévoit l'élaboration et la mise à jour régulière de programmes nationaux de lutte contre le changement climatique;

invite le Gouvernement

- à publier annuellement un inventaire national complet des émissions des gaz à effet de serre et de rendre régulièrement compte de l'état d'avancement de l'engagement de réduction pris par notre pays ;
- à arrêter pour 2002 un premier ^{programme} ~~plan~~ national détaillé et chiffré de lutte contre le changement climatique, soumis préalablement à la Chambre des Députés ;
- à veiller à ce que l'objectif de réduction du Luxembourg soit réalisé prioritairement et pour la plus large partie par des mesures nationales.

Alex Bodry

B. Fayot
(B. FAYOT)
Kueckig
Zanussi Parc

Yvan Oli Bortolone